

HYDROELECTRICITE : LA COUR D'APPEL CONFIRME

Rappel :

La Société IGIC, exploitante de l'ouvrage hydroélectrique d'Aulus pour le compte de la Commune (contrat de concession du 16/12/1989), avait acheté à cette dernière (16/11/2000) par des moyens irréguliers (délibération inexistante et acte notarié inexact) deux parcelles de terre prétendument nues, libres de toute location et construction.

En réalité, il s'agissait, pour la somme dérisoire de 4573 € (30.000 francs) de la vente du terrain contenant l'usine hydroélectrique, les turbines, et le système d'optimisation de la production, **subventionné de 271 197 € par l'Europe, dans le cadre du programme « Démonstration Energie ».**

Ce cadeau supplémentaire de 271 197 € à la société est incompréhensible, car il s'ajoute aux conséquences d'une vente dont le tribunal dit lui-même le 23/06/2005, qu'elle consacrait « *la perte par la commune de la faculté de reprise, sous toutes formes, de la centrale électrique à l'issue de l'exploitation par la société* ».

La Cour d'Appel confirme la restitution à la commune du terrain contenant les biens usurpés.

Par jugement du 16/05/2013, le TGI de Toulouse avait annulé l'acte authentique du 16/11/2000 établi chez un Notaire de Saint-Girons (acte porteur des usurpations de propriété et de droits rappelés ci-dessus), et avait décidé la restitution immédiate du bien dit de « La Mouline » à la commune, sans attendre le jugement de la Cour d'Appel.

L'arrêt du 30 juin 2014 de la Cour d'Appel de Toulouse est tombé : il confirme et rend définitif, ce jugement.

Une étape favorablement conclue.

La société IGIC doit payer sa dette : 492 117 €

Conformément à l'autorisation que leur a donnée le 23/06/2005 le Tribunal Administratif de Toulouse, trois Contribuables (Martine Papaïx, Bernadette Rogalle, Michel Veyssière) ont, avec les équipes municipales élues depuis 2008 et le soutien de la population, recouvré l'intégrité du patrimoine hydroélectrique communal.



Maintenant les pertes financières subies, notamment pour la période 2006 à 2013 où elles sont clairement identifiées, doivent être restituées à la commune, et cela, conformément à la convention initiale du 16/12/1989.

Pendant cette période, de 2006 à 2013 la société en situation de maîtrise du sol, a réalisé 3,2 millions d'Euros d'excédents répartis de la façon suivante :

87% pour les deux familles actionnaires d'IGIC (rappel : pour moitié à celle de l'ex premier adjoint de la Commune).

13% pour les redevances payées à la Commune.

(suite) Après le rétablissement de l'intégrité patrimoniale du sol communal supportant l'ouvrage, et par conséquent le rétablissement de l'application de la convention initiale et de son article 8 concernant les années n° 16 à n° 29, l'excédent de 3,2 millions d'Euros aurait dû se répartir selon les pourcentages suivants :

72% (au lieu de 87%) pour les deux familles actionnaires.

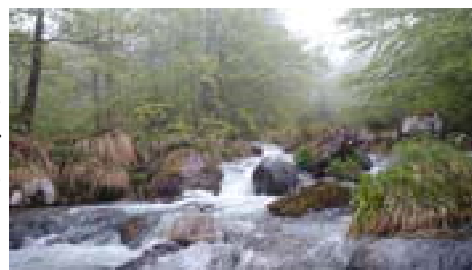
28% (au lieu de 13%) pour les redevances dues à la Commune.

A partir de ces éléments la dette due à la Commune de 2006 à 2013, est de **492 117€**. Cette somme correspond à la différence entre ce qui aurait dû être payé à la commune et ce qui lui a été effectivement versé.

Après délibération du Conseil municipal (26 juillet 2014) un titre officiel de paiement de 492 117 € a été transmis à la Société IGIC. Nous sommes en attente de son règlement.

RESULTATS COMPTABLES 2013 DE LA SA IGIC :

Le bilan 2013 de la SA IGIC communiqué par le greffe du Tribunal de commerce en juillet dernier, annonce un chiffre d'affaire de 937 695 € et un bénéfice net après impôts de 417 000 €. Pour mémoire : la redevance annuelle moyenne payée à la Commune est de 50.000 € depuis 2002 (55 236 € pour 2013).



INFORMATIONS DIVERSES

⇒ **« Isis Veléris »:** Cette inscription manquait sur les stèles dressées à la mémoire des Juifs assignés à résidence à Aulus en 1942.

Le graveur après plusieurs années d'attente, n'ayant toujours pas rattrapé cet oubli, Marcel Galin a trouvé une graveuse compétente qui s'est acquittée de cette tâche.

Le drame vécu par Isis Veléris qui était présent à Aulus lors des deux dernières commémorations, est extraordinaire.

Enfant Juif avec sa maman qui travaillait à l'hôtel Majestic d'Aulus, ils ont tous deux d'abord échappé à la rafle du 27 août 1942 en se cachant, puis ils ont été arrêtés à cause d'une sortie d'Isis allant chercher de la nourriture pour lui-même et sa maman.

Ils furent internés au camp du Vernet. Isis en fut extrait par l'association Suisse qui protégeait les enfants au Château de la Hille de Montaigut Plantaurel. Sa maman est morte en déportation. Désormais, tous deux sont réunis sur les stèles de la Croix du Ruisseau, comme Isis le souhaitait ardemment.

⇒ **La Communauté de communes condamnée à payer 44.000 €.**

Depuis avant 2008 la Communauté de Communes était en procès avec le Gérant de l'établissement « La Cascade » (Philippe Faur) pour l'avoir expulsé afin de récupérer cet espace voué aux curistes. Après une longue procédure, la juridiction Administrative s'étant déclarée incompétente, le Tribunal de commerce a donné raison à Philippe Faur et condamné la Communauté de communes à lui payer 40.000 € de dédommagement et 4000 € pour les frais d'avocats.

⇒ Intempéries de Janvier 2014 :

ETAT DE « CATASTROPHE NATURELLE » POUR LE « PETIT MARCHÉ » :

A la demande de la Mairie, l'état de catastrophe naturelle a été accordé (arrêté préfectoral du 7 juillet 2014 - Journal officiel du 9 juillet 2014) pour les dommages causés par les remontées de nappes naturelles, survenues du 23 au 25 janvier 2014. Les lieux inondés et les matériels endommagés concernent la « Résidence de l'Ars » et particulièrement les caves du « Petit Marché ».

Cette reconnaissance par l'Etat ouvre un droit pour les remboursements de dommages qui ne sont normalement, pas pris en charge par les Assurances.

⇒ Affichette :

Le mercredi 06 aout 2014, une affichette établie par la Gérante du « Petit Marché » accuse la Mairie d'être responsable de fermetures inopinées du magasin et propose aux clients de manifester leur mécontentement à la Mairie.

Il est ainsi facile de désigner un « bouc émissaire » !!!

Sachez toutefois que la solidarité de la Mairie avec ce commerce n'est pas un vain mot :

- ◆ Maintien du loyer mensuel à 307 € depuis 2005 ;
- ◆ Soutien de la Gérance auprès des assurances et de la copropriété ;
- ◆ Proposition de services lors des intempéries de janvier ;
- ◆ Obtention de l'état de «catastrophe naturelle »

A savoir par contre, que de nombreux clients manifestent leur mécontentement par courrier, à la mairie d'Aulus, pour cause de mauvais accueil dans ce commerce.

⇒ Maison de Santé et pénurie de médecins :

La maison de santé va ouvrir (octobre 2014) à Seix mais cela ne résoudra pas pour autant la pénurie de médecins généralistes.

Ils seront au nombre de deux seulement pour un territoire (canton d'Oust) dont le nombre d'habitants oscille entre 3000 permanents et 6200. Alain Servat Président de la communauté de communes vient (18/08/2014) d'alerter l'agence de santé sur ce sujet pour que soit trouvée une solution.



⇒ Horaires agence Postale et Mairie d'Aulus :



La mairie est ouverte au public de 9H à 12 H ,
(elle sera fermée exceptionnellement de mi- octobre à mi-novembre tous les mercredi matin).

⇒ **Réseau téléphonique Orange :**

De nombreuses perturbations ont été constatées sur la commune suite à la "disparition" du réseau Orange Mobile durant la période de Juin à début Aout 2014 (Ceci pour de longues périodes intermittentes). De nombreuses demandes de particuliers pour obtenir soit de l'aide soit des explications ont été formulées auprès de la mairie. Nous nous sommes rapprochés des services d'Orange et les avons contactés. Voici un extrait de notre courrier :

... « .Vous n'êtes pas sans savoir que les activités sur notre commune sont essentiellement touristiques et thermales, ceci sur une courte période. Ces activités ont été pénalisées. Problèmes techniques de réseaux ou travaux de mise à niveau ? Dans les deux cas il y a un manque certain d'informations des services d'Orange et si effectivement des travaux de réseaux programmés, ont été opérés durant cette période sans que la commune est été informée préalablement, »...

Nous sommes toujours en attente d'une réponse que nous vous transmettrons dès que les services d'orange auront répondu.

⇒ **Terrains de tennis :**

Des questions sont posées sur l'avenir des deux terrains de tennis qui n'ont pas été entretenus depuis leur création, et de ce fait se trouvent dans un piteux état.

La municipalité a fait faire des devis pour leur remise en état. Le coût pour l'ensemble des travaux y compris le remplacement du grillage est de 120.000 €.

Même dans l'hypothèse où nous n'en ferions refaire qu'un seul (ce qui semble le plus réaliste), d'autres investissements sont à ce jour plus urgents.

Par ailleurs, pour espérer obtenir des aides il est nécessaire de créer un club affilié à la FFT. Dans ce but des pratiquants et pratiquants potentiels ont été sollicités.

⇒ **TNT : Le 23 septembre 2014, 6 nouvelles chaînes gratuites de la TNT arrivent chez vous**

Depuis le 12 décembre 2012, la TNT compte 6 nouvelles chaînes HD gratuites:

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau, le déploiement de ces nouvelles chaînes se fait phase par phase, selon un calendrier défini par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Si vous recevez la télévision par une parabole, par l'ADSL, la fibre optique ou par le câble, vous pouvez, selon les cas, déjà accéder à ces nouvelles chaînes.

Que va-t-il se passer le 23 septembre prochain?

Le 23 septembre prochain s'ouvrira la dixième phase de déploiement, qui concernera principalement les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Si vous résidez dans ces zones et que vous recevez la télévision par une antenne râteau, **vous pourrez ainsi accéder aux 6 nouvelles chaînes gratuites dès le 8 avril prochain.**



(Suite) : Il est important de noter que **seuls les téléspectateurs équipés d'un matériel compatible avec la Haute Définition (Téléviseur TNT HD et/ou adaptateur TNT HD) pourront recevoir les 6 nouvelles chaînes**. Pour savoir si votre téléviseur est compatible HD, vous pouvez vérifier si vous recevez déjà Arte HD sur le numéro 7 ou le numéro 57 (en fonction de votre équipement). Si c'est le cas, alors votre récepteur permet de recevoir n'importe quelle chaîne HD (TF1 HD, France 2 HD et M6 HD, ainsi que les six nouvelles chaînes HD). Dans le cas contraire, l'achat d'un nouveau téléviseur n'est pas indispensable : un adaptateur TNT HD externe branché à votre téléviseur actuel suffira pour bénéficier des programmes HD précités.

Par ailleurs, tous les téléspectateurs seront informés de ces changements par la diffusion de bandeaux déroulants sur l'ensemble des chaînes nationales gratuites de la TNT quelques jours avant le 23 septembre.

Que faut-il faire ? : Les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau devront effectuer **une recherche et une mémorisation des chaînes sur leur téléviseur TNT** ou sur leur adaptateur TNT, à l'aide de leur télécommande, pour continuer à recevoir l'ensemble des chaînes actuelles de la TNT et pour recevoir les 6 nouvelles chaînes s'ils sont équipés en HD.

Si vous n'effectuez pas cette manipulation, vous risquez de ne plus recevoir certaines chaînes de la TNT.

Si vous résidez en habitat collectif, vous devez contacter votre syndic dès à présent pour vous assurer que l'antenne de réception collective a bien été adaptée pour l'arrivée des nouvelles chaînes de la TNT.

Que faire en cas de perte durable de réception de la télévision ? : En raison des modifications techniques opérées sur les émetteurs de télévision, il est possible que certains téléspectateurs qui reçoivent la télévision par une antenne râteau doivent adapter leur matériel, **soit en adaptant leur antenne, soit en passant à un mode de réception alternatif (Satellite, Adsl, fibre optique ou câble)**.

Des aides financières sont prévues et attribuées par **l'Agence nationale des fréquences (ANFR)** :

- **adaptation de l'antenne vers un autre émetteur**

Aide d'un montant maximal de **120€ TTC**

- **passage à un mode de réception alternatif à l'antenne râteau**

(Satellite, ADSL, fibre optique, câble) : Aide d'un montant maximal de **250 euros TTC**

Les résidences principales et secondaires sont éligibles, en habitat individuel ou collectif.

Comment s'informer ?

Pour tout savoir sur l'opération et les démarches à suivre en cas de difficultés pour capter les chaînes après le 23 septembre, contactez **l'ANFR** :

Par téléphone : au **0970 818 818** , Du lundi au vendredi de 8h à 19h (Prix d'un appel local)

Sur internet : www.recevoirlatnt.fr

Des informations sur l'arrivée des nouvelles chaînes sont également disponibles sur le site du CSA : www.csa.fr/r7-r8



Propos recueillis dimanche pendant le repas de clôture, au nom d'un groupe de Toulousains amoureux de vélo, des Pyrénées, et familiers d'initiatives culturelles :

...« Nous avons découvert votre village et son « festival du livre » l'an dernier. Nous sommes revenus avec des amis qui sont enchantés et reviendrons à Aulus.

Nous apprécions votre accueil. Le cadre est super. On nous dit qu'il s'agit de l'ancienne école rénovée.

Nous sommes arrivés vendredi au camping, nous avons vu le film « Les sentiers de la Liberté » et participé au débat. Nous ne connaissions pas l'histoire des Juifs assignés à résidence à Aulus. Samedi et dimanche, après une petite sortie à vélo nous avons fait provision de livres pour nous et les enfants, et profité des animations proposées dont la qualité et l'originalité nous surprennent.

Pour la librairie de « La Renaissance » rien d'étonnant, ce sont des Libraires « indépendants » reconnus ; le professionnalisme est aussi le cas pour le réalisateur des « Sentiers de la Liberté ». Mais les courts métrages de Bernard Seiller, sont ceux d'un amateur que nous ne connaissons pas. Ils sont profondément humains et remarquables. Cette même impression de passion et travail très documenté, nous l'avons eue avec la conférence sur la spéléologie.

Quant aux animations musicales vous avez eu beaucoup de chance de découvrir ces jeunes talents que sont ces « Lexie Jac ».

Et pour le « final », comme l'an dernier, la démonstration des bergers et des chiens a été spectaculaire et le repas de clôture animé par le jazz de Saint-Girons fort agréable.

Merci, continuez ! Un seul bémol : la publicité, la signalisation et le parking sont insuffisants ».

Ces compliments nous vont droit au cœur. Que dire de plus si ce n'est qu'il faut tenir compte du « bémol » ?

Il est vrai que du vendredi soir 25 juillet au dimanche soir 27 se sont progressivement dissipées les inquiétudes provoquées par le changement de lieu.

Au total, autour de la « Librairie de la Renaissance », plusieurs centaines de personnes sont venues pour la première fois dans les nouveaux locaux de « L'École » au centre du village.

A l'apéritif inaugural les invités étaient très nombreux dans la grande salle utilisée pour la première fois. On y remarquait Roger Barrau, Alain Servat, Christian Carrère le nouveau Maire d'Ercé et une délégation de son conseil municipal, Guy Saurat de « Terre de fraternité » et son épouse, Alain Bourneton et son épouse, l'Editeur Taverner, le Docteur André Cazes Président de la station de trail ...

Sans oublier le succès de l'exposition de photos inédites magnifiques d'Aulus, celle des sculptures naturelles magnifiées par René Dhombres, et la traditionnelle présentation du métier de berger par l'Association des pâtres, de son côté la salle de projections et conférences n'a pas désempli le vendredi soir, le samedi et dimanche après midis.

Livre et Montagne (suite)

N° 2 - Septembre 2014

Par contre, malgré une bonne assistance, il me semble que la qualité des chanteurs et danseurs « Lexie Jac » le samedi soir aurait mérité mieux.

Quant à dimanche soir 27 juillet : à 18 heures la démonstration des bergers et de leurs chiens de troupeau a rassemblé beaucoup de monde chemin du moulin; et à 20 heures autour du « Saint-Girons Jazz Collège » le repas de clôture dimanche soir a fait salle comble.



A l'an prochain pour une 8^{ème} édition des journées « Livre & Montagne » encore mieux réussie.



MEDIATHEQUE : un accès culturel gratuit

La médiathèque d'Aulus, vous propose un grand choix de livres, mais aussi des CD et DVD, ainsi qu'un accès internet, dans un cadre convivial avec son salon lecture.

L'inscription est gratuite, elle vous permet un accès libre à la Médiathèque Numérique départementale, afin de visionner des films et documentaires en ligne, au kiosque à journaux et magazines numérisés.

Heures d'ouverture de la médiathèque du Mardi au Samedi de 15h à 18h,

contact au 05 34 14 39 75 :

Les animations de la médiathèque :

En Septembre et Octobre : Sur le thème de la Montagne, projections les mercredi 10 et 24 Septembre, 8 et 22 octobre à 15H30.

Exposition de l'association des pâtres de haute montagne : 7 panneaux explicatifs sur les métiers de Bergers et de Vachers en Ariège, une maquette en relief représentant deux estives en haute montagne.



Dernière nouvelle :

Le 26/08/2014 à 9H30, Lucien Granier est devenu l'heureux grand-père d'une belle petite Louise (dont les parents sont son fils Laurent et Camille sa belle-fille).



FIGURES D'AULUS



Jean-Guy (6 ans) avec sa grand-mère, Suzanne.

La maison Bacque « Pistol » au centre du village était un lieu important où l'on se retrouvait. Pendant la saison thermale la boucherie fournissait la viande pour la clientèle des hôtels, et aux nombreuses carcasses de moutons et de veaux pendues, l'on pouvait imaginer l'importance de la vente. En période de chasse il n'était pas rare d'y voir même plusieurs isards....

Suzanne, la mère de famille, née en 1908, veillait à tout, en cuisine et devant le billot de la boucherie.

A une époque où seuls certains hôtels étaient reliés, la maison avait le téléphone public et en cas d'urgence, en pleine nuit l'on frappait à la porte...Avec une grande gentillesse, elle répondait aux besoins de chacun, toujours de bonne humeur. Les jeunes n'hésitaient pas à réveiller Suzanne pour réclamer de la saucisse ou des côtelettes à griller pour faire la fête. Les journées étaient longues pourtant, passées à servir et cuisiner.

En été dans la salle à manger du haut, mangeaient les clients qui louaient des chambres, tandis qu'en bas près de la cheminée, autour de la longue table les journaliers et la famille partageaient le repas et bien sûr s'y rajoutaient les villageois venus boire un coup.

Les nouvelles y circulaient et de la rue on entendait les éclats de voix.....

Pour les clients de la boucherie située de l'autre côté de la rue combien de fois Suzanne traversait t'elle d'un pas rapide, la pèlerine sur les épaules ?

L'enfant que j'étais la regardait ouvrir la chambre froide, décrocher la pièce de viande pour la découper. Alerté et souriante Suzanne était toujours à l'écoute de tous, présente dans toutes les circonstances de la vie du village.

Hélas, la maladie et son lot de souffrances, à 58 ans, ont vaincu son courage. Après toutes ces années son souvenir reste dans les mémoires et sa famille continue de faire vivre la boucherie pour laquelle elle avait tant donné de ses forces.

NOS DEUILS

Louise Dhombres - Jacquemot décédée le 7 Juillet 2014 à l'âge de 93 ans

**Mairie
d'Aulus-les-Bains
09140 Aulus les Bains
Tel : 0561960087
mail : contact@mairie-auluslesbains**

